

PROVINCE DE QUÉBEC
Centre de services scolaire des
Hauts-Cantons

ÉCOLE SANCTA-MARIA

No 132

Procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2022 du Conseil d'établissement de l'école Sancta-Maria à 18 h 30.

Présences : Annie Martel, Audrey Bergeron, Marie-Pier Beloin, Marie-Ève Filion, Karine Masson, Annie Larochelle, François Lessard, Hélène Gagnon, et Caroline Rodrigue.

Direction : Martin Thériault

1.0 Nomination d'une secrétaire de rencontre

Hélène Gagnon agira en titre de secrétaire de la rencontre.

CET2223-001

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Audrey Bergeron d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1.0 Nomination d'une secrétaire de rencontre
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Informations de la direction
 - 3.1 Document sur les fonctions et pouvoirs du CE
 - 3.2 Formation obligatoire
 - 3.3 Dénonciation des conflits d'intérêt
 - 3.4 Budget de fonctionnement
- 4.0 Formation du nouveau conseil d'établissement
 - 4.1 Nomination d'une présidente
 - 4.2 Nomination d'un substitut de la présidente
 - 4.3 Nomination d'un membre de la communauté
- 5.0 Procès-verbal
 - 5.1 Approbation du procès-verbal du 14 juin 2022
 - 5.2 Suivi au procès-verbal
- 6.0 Parole au public
- 7.0 Objets d'adoption
 - 7.1 Calendrier des rencontres
 - 7.2 Règles de régie interne
- 8.0 Objets d'approbation
 - 8.1 Activités, sorties éducatives et pré-autorisation des sorties à pied
 - 8.2 Frais des journées pédagogiques SDG
- 9.0 Informations
 - 9.1 Parole à la direction
 - 9.2 Parole aux enseignantes
 - 9.3 Parole au service de garde
 - 9.4 Parole à la déléguée du comité de parents
 - 9.5 Correspondance
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions du public
- 12.0 Date et lieu de la prochaine rencontre : 13 décembre à 18h30
- 13.0 Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

3.0 Informations de la direction

3.1 Document sur les fonctions et pouvoirs du CE

La direction nous présente le document.

3.2 Formation obligatoire

Martin Thériault nous présente les différentes capsules à regarder obligatoirement d'ici décembre pour les nouveaux membres.

3.3 Dénonciation des conflits d'intérêts

Martin Thériault nous présente le document.

3.4 Budget de fonctionnement

Le budget représente 460 \$ pour différents frais (gardiennage, déplacement et goûter).

CET2223-002

4.0 Formation du nouveau conseil d'établissement

4.1 Nomination à la présidence

Annie Martel propose Marie-Pier Beloin au poste de présidente.

Marie-Pier Beloin accepte et est élu à la présidence du Conseil d'établissement de l'école Sancta-Maria pour la prochaine année scolaire.

Adopté à l'unanimité.

CET2223-003

4.2 Nomination d'un substitut à la présidence.

Marie-Pier Beloin propose Annie Martel au poste de substitut à la présidence.

Annie Martel accepte et est élue au poste de substitut à la présidence du Conseil d'établissement de l'école Sancta-Maria pour la prochaine année scolaire.

Adopté à l'unanimité.

4.3 Nomination d'un représentant de la communauté (42 LIP)

François Lessard a été proposé comme représentant de la communauté et celui-ci accepte pour la prochaine année scolaire.

CET2223-004

5.0 Procès-verbal

5.1 Approbation du procès-verbal de la rencontre du 14 juin 2022

Karine Masson propose d'approuver le procès-verbal du 14 juin 2022 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Suivi au procès-verbal

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

6.0 Parole au public

Aucun public.

7.0 Objets d'adoption

CET2223-005

7.1 Calendrier des rencontres

Le directeur nous présente le calendrier des rencontres pour la prochaine année. Les rencontres sont prévues le 13 décembre 2022, le 7 février 2023, le 4 avril 2023 et le 14 juin 2023. La dernière rencontre a été déplacée car un membre avait un conflit d'horaire.

Il est proposé par Hélène Gagnon d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

CET2223-006

7.2 Règles de régie interne

Martin Thériault nous présente le document. Certains points sont modifiés. Suite au point 3.4, il nous mentionne la possibilité de réclamer des frais de gardiennage de 25,00\$ maximum ainsi qu'une allocation pour les frais de déplacement de 6,00\$ pour assister aux rencontres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Annie Martel d'adopter les règles de régie interne tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

CET2223-007

8.0 Objets d'approbation

8.1 Activités et sorties éducatives et préautorisation des sorties à pied

Martin Thériault propose d'obtenir l'autorisation des membres pour les activités et sorties dès maintenant afin de pouvoir les vivre sans contrainte.

Il est proposé par Annie Martel et appuyé par Marie-Pier Beloin d'approuver l'autorisation des activités et sorties éducatives pour la prochaine année scolaire.

Approuvé à l'unanimité.

CET2223-008

8.2 Frais des journées pédagogiques SDG

Il y aura des changements au niveau des tarifs. Les journées pédagogiques peuvent différer soient de 8,95\$ à 15,30\$ et les coûts des journées sporadiques diffèrent aussi.

Suite aux modifications apportées, il est proposé par Annie Martel et appuyé par Marie-Pier Beloin d'approuver les modifications aux frais des journées pédagogiques.

Approuvé à l'unanimité.

9.0 Informations

9.1 Parole à la direction

Le directeur nous présente les documents suivants : listes des services éducatifs, listes et actes d'établissement, le plan triennal ainsi que les règles relatives aux critères d'inscription qui auront lieu du 6 au 10 février 2023.

9.2 Parole aux enseignantes

Beaucoup d'activités ont eu lieu à l'école depuis le début de l'année. Nous invitons les parents à consulter la page Facebook de l'école afin de voir les photos déposées sur cette page. Les enseignants ont eu la chance de suivre plusieurs formations.

9.3 Parole au service de garde

Caroline Rodrigue nous mentionne qu'il y a 30 enfants réguliers d'inscrits et que plusieurs enfants sont présents aux pédagogiques. Le service d'aide aux devoirs et leçons est également offert. Plusieurs activités sont vécues au service de garde, tant aux pédagogiques qu'aux journées régulières.

9.4 Parole à la déléguée du comité de parents

Les parents ont reçu l'invitation pour la première rencontre qui aura lieu le 17 octobre prochain.

9.5 Correspondance

Aucune correspondance.

10.0 Varia

Aucun point.

11.0 Questions du public sur le contenu de l'ordre du jour

Aucun public.

12.0 Date et lieu de la prochaine rencontre

Mardi 13 décembre à 18 h 30 à l'école Sancta-Maria.

CET2223-009

13.0 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Karine Masson de lever l'assemblée à 20 h 06.

Adopté à l'unanimité.

François Lessard, président

Martin Thériault, directeur